

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2017

---

**SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Série : **ES**

---

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures

COEFFICIENT : 7

---

**L'usage de la calculatrice est strictement interdit.**

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit l'épreuve composée.

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

#### Comment le niveau des salaires est-il déterminé ?

#### DOCUMENT 1

##### Salaire annuel net moyen des cadres dirigeants en 2010 en France

	Salaire annuel net moyen (en euros)			Différence de salaires (H-F)/H (en %)
	Femmes	Hommes	Ensemble	
<b>Secteur d'activité</b>				
Industrie	81 000	100 800	98 600	19,6
Construction	65 600	81 200	80 600	19,2
Commerce	69 600	87 900	84 100	20,8
Services	71 700	106 400	97 500	32,6
<b>Âge</b>				
Moins de 30 ans	34 500	36 400	35 500	5,2
De 30 à 49 ans	69 100	90 400	84 900	23,6
50 ans ou plus	82 100	116 800	111 300	29,7
<b>Ensemble</b>	<b>72 600</b>	<b>102 800</b>	<b>96 300</b>	<b>29,4</b>

Champ : France, salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques.

Source : INSEE.

Lecture : le salaire annuel net moyen des femmes cadres dirigeantes est inférieur de 29,4 % à celui des hommes en 2010 en France.

Note : les cadres dirigeants correspondent aux cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises (de 500 salariés ou plus) ou directeurs techniques des grandes entreprises.

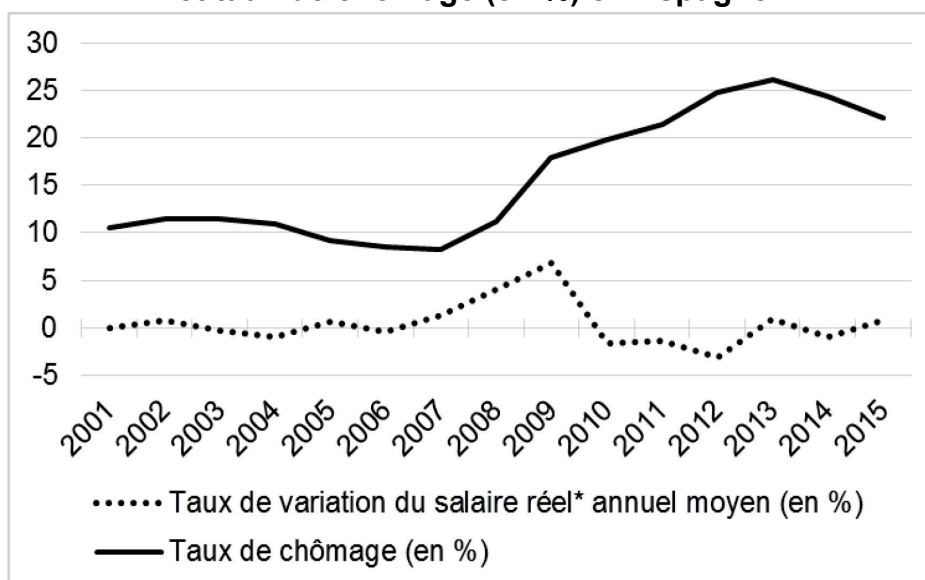
## DOCUMENT 2

[L'augmentation] des salaires depuis 2008 [en Allemagne] [...] est liée aux réformes de 2008 et de 2014 sur l'extension des conventions collectives et l'introduction d'un salaire minimum légal. [...] La loi de juillet 2014 prévoit l'entrée en vigueur d'un salaire minimum interprofessionnel de 8,50 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les seuls salariés non couverts par une convention collective [...]. On a [...] assisté à la négociation de l'introduction ou de la revalorisation des salaires minima dans plusieurs branches à bas salaires, notamment celle de la viande et des abattoirs ou celle des travailleurs agricoles. Ces conventions collectives ont été ou seront étendues à l'ensemble des entreprises du secteur *via* la procédure d'extension légale. Avec 15 conventions collectives sectorielles étendues par l'État à l'ensemble des entreprises du secteur, l'extension obligatoire concerne actuellement 4,2 millions de salariés. En 2015, avec l'entrée en vigueur de l'extension dans le secteur de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'horticulture, 750 000 salariés supplémentaires seront touchés. Pour mémoire, en 2008, seules 5 conventions étaient étendues.

Source : « La dévaluation par les salaires. Un ajustement perdant-perdant », in *Le Piège de la déflation, Analyse et prévisions* n°136, OFCE, octobre 2014.

## DOCUMENT 3

**Taux de variation du salaire réel\* annuel moyen (en %) et taux de chômage (en %) en Espagne**



Source : OCDE.

Lecture : en 2015, les chômeurs représentaient 22,1 % de la population active.

\* Salaire annuel moyen corrigé de l'inflation au moyen de l'indice des prix à la consommation.

## DOCUMENT 4

### Caractéristiques des salariés à bas et très bas salaires<sup>1</sup> en 2011 en France (en %)

	Proportion de bas et très bas salaires	Proportion de très bas salaires
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Cadres et professions intermédiaires	6,6	4,0
Employés	17,2	9,7
Ouvriers qualifiés	8,4	4,9
Ouvriers non qualifiés	29,1	19,3
<b>Sexe</b>		
Hommes	8,0	5,0
Femmes	24,2	15,0
<b>Âge</b>		
De 16 à moins de 30 ans	23,8	15,0
De 30 à moins de 40 ans	12,0	6,3
De 40 à moins de 50 ans	13,2	7,9
De 50 ans à moins de 60 ans	15,2	9,6
60 ans ou plus	33,6	27,4
<b>Diplôme le plus élevé obtenu</b>		
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires <sup>2</sup>	29,0	19,4
BEPC <sup>3</sup>	21,2	13,1
CAP, BEP <sup>4</sup> ou autre diplôme de ce niveau	16,5	9,8
Bac ou Brevet professionnel ou diplôme de ce niveau	17,4	10,5
Bac + 2	8,3	4,7
Diplôme supérieur à Bac + 2	8,1	5,1
<b>Type de commune</b>		
Île de France hors ZUS <sup>5</sup>	10,7	3,2
ZUS Île de France	15,0	6,3
Province hors ZUS	17,0	8,0
ZUS province	27,4	10,5
<b>Statut/type de contrat et d'employeur</b>		
Intérim	24,2	15,1
Stagiaires et contrats aidés <sup>6</sup>	74,7	53,5
CDD <sup>6</sup> (hors État et collectivités locales)	39,2	23,0
CDI <sup>6</sup> (hors État et collectivités locales)	11,7	6,6

Source : INSEE.

Lecture : 8 % des hommes ont reçu un bas salaire ou un très bas salaire et 5 % des hommes ont reçu un très bas salaire en 2011 en France.

1 : Un bas salaire est un salaire net mensuel inférieur ou égal aux deux tiers du salaire mensuel net médian. Un très bas salaire est un salaire net mensuel inférieur ou égal à la moitié du salaire mensuel net médian. Le salaire mensuel net médian était de 1 583 euros en 2011.

2 : Certificat d'études primaires : ancien diplôme délivré à la sortie de l'école primaire.

3 : BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle (équivalent du DNB, Diplôme National du Brevet des Collèges).

4 : CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle ; BEP : Brevet d'Études Professionnelles.

5 : Zone Urbaine Sensible.

6 : Contrats aidés : contrats qui font l'objet d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'État ; CDD : Contrat à Durée Déterminée ; CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

## Épreuve composée

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.*

*2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.*

*3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

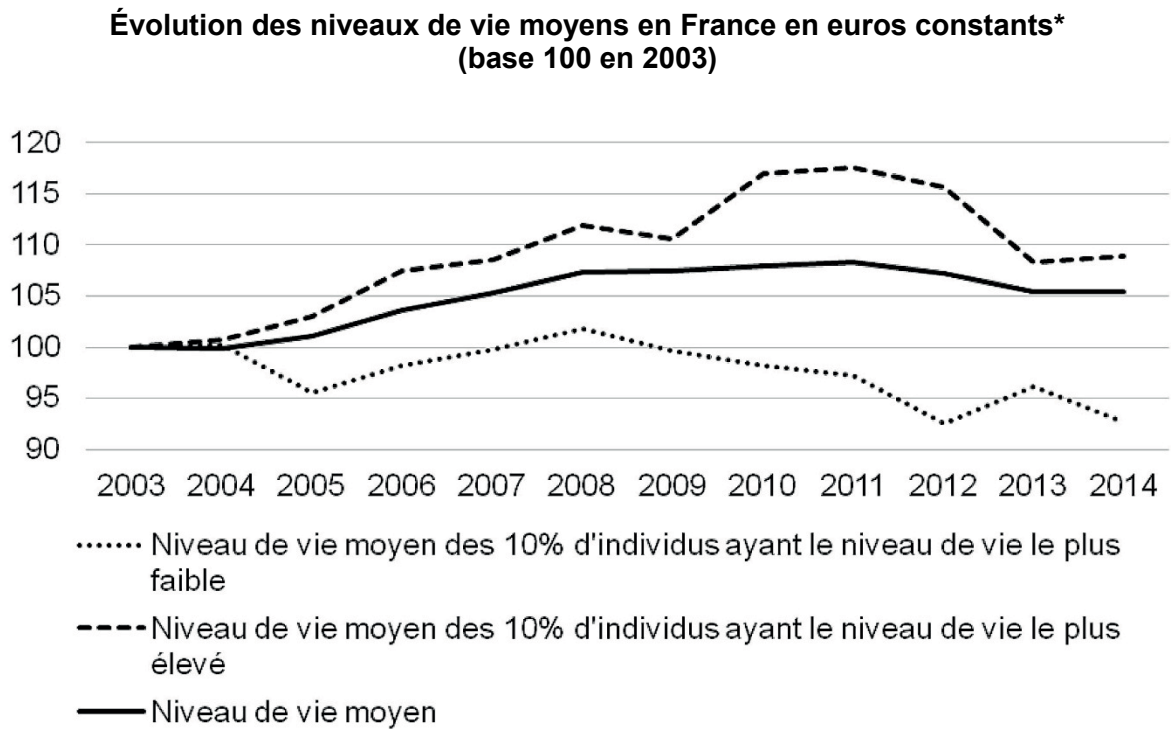
*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances**

1. Montrez que l'accumulation de différents capitaux génère des externalités positives sur la croissance économique. (3 points)
2. Distinguez logique d'assurance et logique d'assistance. (3 points)

## Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous mettrez en évidence l'évolution des inégalités de niveaux de vie.



Source : INSEE, 2016.

\* Corrigé de l'inflation au moyen de l'indice des prix à la consommation.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire  
(10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le capital culturel transmis par la famille peut limiter la mobilité sociale.**

**DOCUMENT 1**

Dans les études sur la démocratisation de l'enseignement [...], la prise en compte du capital culturel se fait le plus souvent en tenant compte de la scolarité des parents. Les écarts selon les diplômes des parents (en particulier celui de la mère) tendent à être plus importants que les écarts selon la profession du père, ce qui met en avant l'importance du « capital culturel ». Cependant, celui-ci peut être appréhendé d'autres façons :

- les parents ont des savoirs scolaires (et non scolaires) inégaux et peuvent ainsi plus ou moins facilement suivre et aider leurs enfants durant leur scolarité ;
- ce capital culturel peut aussi prendre la forme de différences matérielles. La présence de livres ou d'un ordinateur par exemple peut favoriser l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- certaines pratiques culturelles, comme les visites au musée ou les sorties au cinéma, peuvent aussi indiquer la transmission de valeurs plus ou moins proches de l'école. Le style éducatif des familles a probablement aussi une influence ;
- enfin, il existe une dimension « stratégique » du capital culturel. La familiarité avec un système scolaire assez complexe permet de mieux guider l'enfant lors du choix d'un établissement, d'une option, d'une orientation.

Source : « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », Fabrice MURAT, *Économie et statistique*, 2009.

## DOCUMENT 2

Pour expliquer l'absence de réelle démocratisation scolaire, un autre argument – désormais bien connu – est celui de la filiarisation<sup>1</sup> croissante du système éducatif. Au fur et à mesure que les taux de scolarisation progressent, les différents niveaux de l'enseignement voient leur structure se complexifier, avec la création de nouvelles filières. L'exemple le plus éloquent est probablement celui du baccalauréat. La création du baccalauréat technologique en 1968, puis celle du baccalauréat professionnel en 1985, contribuent beaucoup à la hausse du taux de bacheliers au fil des cohortes<sup>2</sup> successives. Or ces différentes filières, qui ne préparent pas au même avenir, sont très clivées<sup>3</sup> socialement : le tiers seulement des enfants d'ouvriers bacheliers de 2009 décrochent un baccalauréat général, contre les trois quarts des enfants de cadres supérieurs. En 2010, 36 % des candidats au baccalauréat professionnel ont un père ouvrier, contre seulement 15 % des élèves de classe de terminale générale. [...]

Les enfants d'ouvriers, lorsqu'ils poursuivent leurs études après le baccalauréat, sont surreprésentés dans le supérieur court (sections de techniciens supérieurs, IUT<sup>4</sup>) et sous-représentés dans les filières « nobles » des cursus universitaires (droit, médecine). La prise en compte du système des classes préparatoires et des grandes écoles vient encore accentuer les inégalités sociales de cursus dans l'enseignement supérieur. [...] La polarisation<sup>5</sup> sociale des différentes filières de l'enseignement supérieur est très forte : là où les enfants de cadres sont extrêmement nombreux, les enfants d'ouvriers font figure d'exception statistique. Des travaux récents mettent en évidence une intensification de cette segmentation sociale : les filières d'excellence y sont encore plus socialement cloisonnées que les séries de baccalauréat les plus prestigieuses.

Source : *Le destin au berceau*, Camille PEUGNY, 2013.

- 1 : Diversification des filières.
- 2 : Générations.
- 3 : Nettement différenciées.
- 4 : Institut Universitaire de Technologie.
- 5 : Division.



### DOCUMENT 3

Actifs occupés en 2012, sortis de formation initiale depuis 11 ans ou plus,  
selon le diplôme (en %)

	Diplôme du :		Bac et équivalents	CAP <sup>5</sup> -BEP <sup>6</sup> et équivalents	Brevets, CEP <sup>7</sup>	Ensemble
	Supérieur long <sup>3</sup>	Supérieur Court <sup>4</sup>				
Indépendants	5,8	7,3	11,5	12,9	10,3	<b>10,1</b>
CPIS <sup>1</sup>	63,6	22,0	12,8	3,9	3,7	<b>17,9</b>
Prof.interm. <sup>2</sup>	23,2	49,9	30,1	16,8	11,5	<b>23,7</b>
Employés qualifiés	4,3	13,3	21,8	17,1	11,5	<b>14,0</b>
Employés non qualifiés	2,0	4,0	10,9	17,2	26,2	<b>13,8</b>
Ouvriers qualifiés	0,7	2,4	9,1	24,9	22,3	<b>14,2</b>
Ouvriers non qualifiés	0,4	1,1	3,6	7,2	14,5	<b>6,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, 2016.

1 : Cadres et professions intellectuelles supérieures.

2 : Professions intermédiaires.

3 : Diplôme de niveau supérieur à bac + 2.

4 : Diplôme de niveau bac + 2.

5 : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

6 : Brevet d'Études Professionnelles.

7 : Certificat d'Études Primaires, ancien diplôme délivré à la sortie de l'école primaire.